



BNP PAI

Centre d'Affaires PME SEINE SAINT DENIS
7 Rue du Canal
93420 VILLEPINTE

Certificat de dépositaire

BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2 233 569 514 euros, dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Philippe SEMBRES, Directeur Commercial du Centre d'Affaire PME de Seine St Denis

Atteste par la présente :

- que le compte ouvert sur les livres de son Agence PME SEINE SAINT DENIS, au nom de la société en formation 2J CAPITAL au capital de 2€, dont le siège social est fixé 8-12 rue de Lisbonne – 93110 Rosny-sous-Bois avec pour objet en France et à l'étranger :
 - La réalisation de tous types de prestations de services pour les filiales,
 - La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.
 - En outre, la Société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
 - La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La Société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.
 - D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi.
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- est créateur de la somme de 2€ représentant l'intégralité du capital libéré de cette société;
- que cette somme est indisponible jusqu'à justification de l'immatriculation de ladite société au Registre du Commerce et des Sociétés ;



- qu'elle est en possession d'une liste comportant les nom, prénoms et domicile (ou dénomination, forme et siège social) des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Une photocopie de cette liste, certifiée conforme par ses soins, se trouve jointe à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Villepinte le 11 mars 2026



Philippe SÉNÈRES

